

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade de Rédacteur Principal de 1ère classe

Monsieur le Maire de Sainte-Foy d'Aigrefeuille,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1

Le fonctionnaire dont le nom suit est inscrit sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
CHAMAYOU Sylvie	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe / /

Article 2

Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année.2024 comprend 0% homme (dont 0% promouvable) et 100 % femme (dont 100 % promouvable).

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sainte-Foy d'Aigrefeuille, le 17/10/2023

Le Maire : Daniel RUFFAT

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7, Téléphone : 05 62 73 57 50 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

